

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 12 janvier 2016**

**Convocation en date du 4 janvier 2016**

L'an deux mil seize, le douze janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

**Etaient présents :**

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON ; Mme Sonia DOS REIS ; Mme Annick RAMBOT, Mme Joëlle CHABERT

**Absents représentés :**

- Mr Jacques GUILBOT : pouvoir donné à Mr Pierre-Marie CHEVAL
- Mr Camille SCHLITTER : pouvoir donné à Mme Joëlle CHABERT

**Absents excusés :** Mr Daniel BLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du et 22 décembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX : PLACE DE LA MAIRIE ET PARVIS DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement d'un marché à procédure adapté en date du 16 novembre 2015 pour l'aménagement de la place de la Mairie et le parvis de l'Eglise.

Ce marché comprend 2 lots : lot n°1 Voirie et lot n°2 : Espaces Verts.

Quatre entreprises ont déposé des offres pour le lot 1.

Quatre entreprises ont déposé des offres pour le lot 2.

Le rapport d'analyse du maître d'œuvre établit que les offres les mieux disantes au vu des critères techniques et financiers qui sont également les moins disantes émanent :

- De l'entreprise EUROVIA pour le lot n°1 Voirie avec un prix de 109 798.05 € HT
- de l'entreprise PILAT ESPACES VERTS pour le lot n°2 espaces verts avec un prix de 8 695.00 € HT.

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

- \* Lot 1 – Voirie – Entreprise EUROVIA : 109 798.05 € HT
- \* Lot 2 – Espaces Verts – Entreprise PILAT ESPACES VERTS : 8 695.00 € HT

## **II – PROGRAMME VOIRIE 2015 – PLACE DU CIMETIERE : ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offre concernant la Voirie 2015 et la place du Cimetière qui s'est clôturé le 8 janvier 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quatre entreprises ont répondu au lot n°1 et deux au lot n°2.

Le Conseil Municipal, unanime, valide l'engagement d'une phase de négociation auprès de ces entreprises, le choix des entreprises sera arrêté à la fin de cette phase.

## **III – AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget 2016 n'étant pas voté, il convient d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans les limites prévues par la réglementation.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Mr le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget pour un montant de 25 000€ répartis aux chapitres 20 et 21.

## **IV –ADHESION PLATEFORME MARCHES PUBLICS:**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, il convient de renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics.

Le conseil Municipal, unanime, accepte l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire.

## **V – CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIFS :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter, sous contrat d'engagement éducatif, des animateurs pour seconder la directrice du centre de loisirs.

Il précise que le nombre de recrutements pourra être réévalué en fonction du nombre d'enfants inscrits pour chaque période afin de respecter les taux d'encadrement légaux.

Monsieur le Maire propose de fixer la rémunération brute journalière à 65€ (demi-journée à 32,50€ - 6,50€ de l'heure au prorata du temps effectué) avec une indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la conclusion de contrats d'engagement éducatif pour les centres de loisirs pour une rémunération brute journalière de 65 € avec indemnité compensatrice de congés payés de 10%.

#### **VI – MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS PERSONNEL COMMUNAL :**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'avancement de grade d'un adjoint technique de 1ère classe à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote, sous réserve de l'avis favorable de Comité Technique Paritaire, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 31 décembre 2016.

#### **VII – AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA CNR :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de signer avec la CNR une convention d'autorisation temporaire pour la régularisation d'un rejet des eaux pluviales et d'un déversoir d'orage du 01/01/2009 au 30/06/2023.

La commune est redevable auprès de Voies Navigables de France (VNF) d'une taxe annuelle hydraulique.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le vote de cette convention.

#### **VIII – AFFAIRES DIVERSES :**

- Vidéo-protection : Le Conseil Municipal poursuivra sa réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une vidéo-protection dans divers endroits de la commune.
- Monsieur le Maire propose un devis de la SAUR pour l'extension du réseau assainissement et eau pluviale, route de chézenas, pour un montant de 3455.78 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le devis de la SAUR.

- Mme Annick RAMBOT rappelle la date du 30 janvier 2016 pour le repas des anciens organisé par le CCAS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.**

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
12-01-2016-1	Attribution marchés de travaux : Parvis de l'Eglise et Place de la Mairie
12-01-2016-2	Investissements avant le vote du budget
12-01-2016-3	Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire
12-01-2016-4	Contrats d'engagement éducatif
12-01-2016-5 -	Modification du tableau des effectifs : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (35h) et création d'un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (35h)

La secrétaire de Séance  
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire  
Serge RAULT

